



SAINTE-GENEVIÈVE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

NOTE ASSAINISSEMENT

FEVRIER 2015

Document conforme à celui annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 9 février 2015
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

A Sainte-Geneviève
Le 9 février 2015

Le Maire
Michel GATTAUX



AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE
Square E.HERZOG ZAC Ban la Dame 54390 Frouard
standard : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



La commune de Sainte-Geneviève n'est pas dotée d'une station d'épuration.

En 2004, la Communauté de Communes du Grand Valmon avait engagé une étude sur la mise en oeuvre d'un réseau d'assainissement sur chacune de ses communes adhérentes.

Sur Sainte-Geneviève, il apparaît que la commune disposait d'un réseau béton de collecte des effluents domestiques de types pluviaux desservant l'ensemble des habitations. Quatre exutoires débouchant dans des fossés existent. Ce réseau capte également les fossés et les ruisseaux canalisés. En conclusion, cette organisation semble néfaste à un éventuel système de traitement qui s'accommode mal d'effluents trop dilués.

Par ailleurs, une enquête auprès des particuliers a été conduite pour identifier, notamment, le mode de raccordement des eaux usées et la présence ou non d'un système de pré-traitement. Le taux de réponse à cette enquête a été de 80 %. Il en ressort que le taux de raccordement est estimé à 31 % et que la proportion d'habitat possédant un dispositif de pré-traitement s'élève à 56 %.

Cette étude a proposé, à la fois, un schéma de réseau d'assainissement et un prézonage. Le schéma directeur repose sur la création d'une unité de traitement, située sur le versant Seille de la colline de Sainte-Geneviève destinée au village. Elle est dimensionnée pour 210 équivalents habitants. Pour éviter une trop grande dilution des effluents et un bon fonctionnement de l'unité de traitement, les eaux pluviales seront gérées en amont par des déversoirs dans le milieu naturel et des bassins d'orage.

Un seul secteur, le secteur de la Tuilerie est placé en zones d'écarts. Ce dernier ne sera pas desservi par l'unité de traitement.

La commune souhaite mettre ce programme dans le mandat qui débute en 2014.

SAINTE GENEVIÈVE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

NOTE DEFENSE INCENDIE

FEVRIER 2015

Document conforme à celui annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 9 février 2015
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

A Sainte-Geneviève
Le 9 février 2015

Le Maire
Michel GATTAUX



AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE
Square E.HERZOG ZAC Ban la Dame 54390 Frouard
standard : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



La défense contre l'incendie repose sur 6 points d'eau contrôlés en 2011 et 2012, composés de :

- 4 poteaux d'incendie conformes (débit 60 m³ / heure, pression dynamique de 1 bar),
- 1 réserve artificielle de 120 m³ opérationnelle,
- 1 une prise accessoire.

Les travaux demandés liés aux dysfonctionnements techniques (absence de capot, difficulté de pression) recensés ont été réalisés depuis.

SAINTE-GENEVIEVE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

**NOTE ALIMENTATION ET RESSOURCES
EN EAU POTABLE**

FEVRIER 2015

Document conforme à celui annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 9 février 2015
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

A Sainte-Geneviève
Le 9 février 2015

Le Maire
Michel GATTAUX



AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE
Square E.HERZOG ZAC Ban la Dame 54390 Frouard
standard : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



La commune de Sainte-Geneviève est dépendante des forages présents sur la commune de Loisy, propriété du Syndicat des Eaux de Seille et Moselle. Ces forages datent de 1976. Aujourd'hui, ils abritent 4 puits de pompage situés dans les alluvions de la Moselle produisant annuellement 390 000 m³. Les études actuelles, liées aux taux de chlorures, en concertation avec les industries situées en amont doivent aboutir à des améliorations notoires en regard de la loi cadre sur l'eau. La partie de bassin versant supérieure étant aussi classée « GRENELLE », doit amener une nette amélioration quant aux taux de nitrates et phytosanitaires.

Depuis ces forages, une conduite passant par Bezau-mont, alimente un réservoir de 150 m³ situé sur le sommet de la colline de Sainte-Geneviève. A partir de ce réservoir, la commune est alimentée par un réseau gravitaire. La conduite principale suit la rue principale, la rue Montlebert.

SAINTE-GENEVIÈVE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

NOTE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

FEVRIER 2015

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2015
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

A Sainte-Geneviève
Le 9 février 2015

Le Maire
Michel GATTAUX



AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE
Square E.HERZOG ZAC Ban la Dame 54390 Frouard
standard : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



La compétence des déchets est aujourd'hui prise en charge par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Elle s'articule autour d'un service proposant deux déchetterie à Pont-à-Mousson et Dieulouard, un point de collecte par apport volontaire (situé actuellement à l'arrière du gîte) et un service hebdomadaire de collecte. L'objectif est de proposer un nouveau point d'apport volontaire dans le bas de la commune et revoir les aménagements de ces deux points d'apport volontaires.

En 2013, 29,54 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et 4,87 tonnes ont été valorisées au niveau du point de collecte.

SAINTE GENEVIEVE

PLAN LOCAL D'URBANISME

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

FEVRIER 2015

Document conforme à celui annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 9 février 2015
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

A Sainte-Geneviève
Le 9 février 2015

Le Maire
Michel GATTAUX



AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE
Square E.HERZOG ZAC Ban la Dame 54390 Frouard
standard : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface en m ²
1	Aménagement paysager et maintien de la trame verte autour du village	Commune	6 214

